

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

**Communiqué de Presse**

***Mercredi 22 septembre 2021***

**Lettre ouverte du ministre des Finances à Gaston Flosse**

A l’occasion de l’une de vos discrètes discussions avec la presse, vous avez cru à propos, et assurément fort divertissant, de m’attaquer sur un sujet dont j’ai pu mesurer que vous ignorez à peu près tout, à savoir la mise en œuvre la transition énergétique de notre Fenua. Vous avez notamment questionné, de manière faussement naïve, mais je n’en crois pas une seconde, la vente au Pays des actions détenues par la société EDT dans le capital de la TEP.

C’est pourquoi, sur la base de ce constat de votre connaissance lacunaire et de vos raisonnements cacochymes, j’ai jugé opportun de vous apporter les quelques précisions suivantes. En cette période troublée, le plus élémentaire bon sens ainsi que le principe de responsabilité qui incombe à toute homme public commandent de délivrer à tous les citoyens une information intelligible et non équivoque.

Aussi, j’ai décidé de vous adresser cette réponse sous une forme ouverte afin de donner à voir au peuple polynésien la réalité de la transaction susmentionnée. Le rapport des mots et du réel se trouve à ce point disloqué dans votre propos que le retour à la sérénité du débat public imposait une mise au point publique.

Tout d’abord, je tiens à vous rappeler que le plan de transition énergétique, dont les orientations furent élaborées sous votre égide en 2013-2014, prévoit de faire de la TEP un arbitre indépendant afin de renforcer la régulation de l’électricité et garantir ainsi une saine concurrence en assurant l’équité de traitement entre les différents acteurs économiques de ce secteur. Cette ambition et objectif, partagés par vous jadis, certainement dans un excès d’altruisme qui ne caractérise guère votre caractère, figure désormais, sous forme prescriptive, dans notre code de l’énergie.

Renforcer l’indépendance de la TEP implique notamment la prohibition de la détention d’une partie de son capital par des entreprises assurant des activités de production ou de distribution d’électricité. Tel était le cas, jusqu’à peu, de la société EDT. Dans un souci de mise en conformité avec le code de l’énergie, et sous votre impulsion en 2013-2014, la société EDT a donc été contrainte de procéder à la vente de ses parts. Le Pays s’en est porté acquéreur pour la somme de 655 millions de francs, inférieure à la valeur d’acquisition historique de ces actions, et bien en-deçà de leur valeur actualisée. Comme cela fut précisé lors de l’examen à l’Assemblée en juin, et relayé par voie de presse, le Pays a pris langue avec un nouveau potentiel partenaire pour compléter l’actionnariat de cette TEP résolument indépendante vis-à-vis des producteurs et distributeurs d’électricité. Sauf à avoir l'entendement tout à fait obturé, cette transaction constitue un motif de satisfaction pour tous les Polynésiens car elle marque un tournant dans la reconfiguration du paysage électrique tahitien, lequel fut jusqu’alors marqué par l’hégémonie d’un opérateur historique, tant décrié par une certaine frange de la population.

Enfin, quant à vos allégations maladroites selon lesquelles cette transaction dissimulerait mon hypothétique transfert, après 2023, vers la direction d’EDT, pauvre logique qui transpire les stratégies du désespoir mobilisées pour justifier je ne sais quel dessein, je tiens à vous préciser que l’article 432-13 du code pénal, un corpus documentaire fort instructif dont je recommande à beaucoup de personnes la lecture, précise qu’il est interdit, dans un délai de trois ans, aux personnes ayant été chargées d’une fonction exécutive locale de prendre ou de recevoir une participation par travail, conseil ou capitaux dans une entreprise avec laquelle la collectivité entretenait des liens. Vous fîtes d’ailleurs, vous-même, l’expérience de l’intangibilité de ce principe lors de certaines tentatives de nominations, notamment en 2013. Les lecteurs apprécieront.

Permettez-moi de clore mon propos par cette antique maxime issue de la sagesse chinoise que l’écoute de vos propos m’a rappelé : *« C’est s'aimer bien peu, que de haïr quelqu'un ; mais c'est haïr tout le monde, que de n'aimer que soi ».*

-o-o-o-o-o-